RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01380
Numéro SIREN : 823 520 192
Nom ou dénomination : C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2017 sous le numéro de dépôt 10870

C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC
Société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros
Siège social : Zone d'activité du Rotey, 73460 NOTRE-DAME-DES-MILLIERES
823 520 192 RCS CHAMBERY

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY
DEPOT du 26 DEC. 2017
N° 10870 LE Greffier

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 21 décembre,
A 18 heures,

Les associés de la société **C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC**, société par actions simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Zone d'activité du Rotey 73460 NOTRE-DAME-DES-MILLIERES, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Julien REVET**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Joël REVET est désigné comme secrétaire.

La Société **NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES**, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4500 actions sur les 4500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ les justificatifs des convocations régulières des associés,
- ✓ l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- ✓ la feuille de présence et la liste des associés,
- ✓ un exemplaire des statuts de la Société,
- ✓ le rapport du Président,
- ✓ le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry : dépôt N°10870 en date du 26/12/2017

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Alban TRIVERO de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

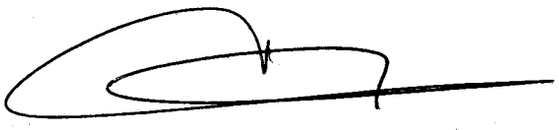
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le secrétaire

